

Artisans et entreprises du bâtiment !

Les risques technologiques ? C'est-à-dire ?

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques en région Rhône-Alpes

Suite à des accidents majeurs tel celui d'AZF, survenu à Toulouse en 2001, des Plans de Prévention des Risques Technologiques ont été prescrits. En Rhône-Alpes, ils concernent 120 communes. Ces PPRT réglementent le développement de l'urbanisation et fixent les normes des nouvelles constructions. Parfois, selon le site industriel, les risques et la proximité des quartiers d'habitation, les propriétaires de maisons ou d'appartements vont devoir réaliser des travaux.

Conseil, expertise, travaux : les propriétaires vont avoir besoin de vous

- Les travaux peuvent être **prescrits** (c'est-à-dire obligatoires) ou **recommandés**.
- Ils devront être réalisés dans les années suivant l'**approbation du PPRT** (les PPRT ne sont pas tous approuvés... mais autant être un professionnel au courant !).
- Des **aides financières** pour les travaux de protection obligatoires sont mises en place. Mais pour pouvoir en bénéficier, les propriétaires devront **faire effectuer ces travaux par des professionnels : VOUS !**



En savoir plus

Quels corps de métier sont concernés ?



Comment savoir si mon client est dans une commune soumise à un PPRT ?

Comment être sensibilisé à la réalisation des travaux spécifiques à la protection contre les risques industriels ?

Comment recevoir le référentiel des travaux ?

Informez-vous sur les travaux à réaliser
dans le cadre des PPRT,
pour bien conseiller vos clients et
vous faire connaître :

www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/-Site-national-PPRT.html
et
www.pprtrhonealpes.com

Date d'édition : octobre 2014



Illustrations : Gilles Rapaport - Photos : Fotolia - Conception : Ludodago

BESOIN
de
moi ?



MAÇONS, MENUISIERS, CHARPENTIERS,
COUVREURS, ÉLECTRICIENS,
PLOMBIERS CHAUFFAGISTES...

De nombreux propriétaires
ont **besoin de VOUS**

pour réaliser les travaux
destinés à les protéger des
risques technologiques.

Découvrez les travaux habitat liés
aux Plans de Prévention des Risques
Technologiques (PPRT)

► Lisez ce document

Des exigences spécifiques à considérer : quelques exemples.

Selon l'industrie à proximité de l'habitat, le PPRT va déterminer le (ou les) risque(s) contre lequel le propriétaire doit se protéger (**risque thermique, toxique ou de surpression**). Les intensités du risque peuvent être différentes et déterminent également les travaux à réaliser.



Risque toxique

Types de travaux qui peuvent être demandés, selon l'intensité du risque

Protéger les personnes d'un nuage de produit toxique émanant du site industriel.

- ▶ Installation d'arrêt de la ventilation, bouches d'entrée d'air obturables,...
- ▶ Réalisation d'une pièce confinable (étanchéité) : colmatage des fuites, renforcement de l'étanchéité de la porte ou remplacement,...



Risque thermique

Types de travaux qui peuvent être demandés, selon l'intensité du risque

Renforcer la maison, 1^{er} abri en cas d'incendie et d'émission de chaleur du site industriel.

- ▶ Installation de double vitrage sur fenêtre existante ou remplacement de la fenêtre
- ▶ Isolation thermique de la toiture
- ▶ Isolation thermique par l'intérieur ou l'extérieur des façades maçonnées...

Quels travaux ?
Quels référentiels ?
Quelles études ?
Quelles conditions d'assurance ?

BeSoin de moi ?



BOUM!

Risque surpression

Types de travaux qui peuvent être demandés, selon l'intensité du risque

Protéger les personnes en cas d'explosion sur le site industriel.

- ▶ Pose d'un film de sécurité anti-explosion
- ▶ Remplacement des vitrages (par du double vitrage ou double vitrage feuilleté)
- ▶ Renforcement du système de fermeture, des ancrages de la fenêtre dans le mur
- ▶ Remplacement de la fenêtre
- ▶ Renforcement des murs et de la charpente

Consultez le **GUIDE RÉFÉRENTIEL TRAVAUX À DESTINATION DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT** et les coordonnées de l'assistance technique travaux-PPRT :

www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/-Site-national-PPRT-.html

Un diagnostic pour vous guider

Pour déterminer au mieux les travaux de renforcement à mettre en œuvre, un diagnostic technique pourra être réalisé avant travaux. Il permettra de lister les travaux à réaliser et proposer une éventuelle hiérarchisation de ces travaux.

Je suis en sécurité, et je fais des économies !

C'est le double effet double vitrage !



Un sujet que vous connaissez bien : les économies d'énergie

La plupart de ces mesures sont aussi celles qui sont préconisées pour réaliser des économies d'énergie. Il est donc intéressant de connaître les villes concernées par les PPRT et d'attirer, si besoin, l'attention de vos clients sur le sujet des risques technologiques afin de mieux les conseiller.